



La démolition de l'ancien barrage de Vives-Eaux (77) a commencé

Démarré en mars 2014, le chantier de reconstruction du barrage de Vives-Eaux, situé sur la Seine près de Melun dans le département de Seine et Marne, est en voie d'achèvement. Le nouveau barrage entièrement automatisé a été mis en service fin avril et l'ancien barrage datant de 1928 est en cours de démolition. La fin de ce chantier d'envergure porté par VNF est prévue pour septembre 2018. Cette opération de modernisation s'élève à 40 millions d'euros, cofinancé par l'AFITF (agence de financement des infrastructures de transport de France) et les collectivités territoriales.

L'avancement du chantier 2018



La construction du barrage s'est échelonnée sur trois années, de 2014 à 2016 (de mai à octobre pour les travaux en rivière). En 2017, le nouveau bâtiment de commandes et la passe à poissons sont sortis de terre. Acheminée par voie fluviale depuis le Havre, la passerelle a été posée sur les nouvelles piles du barrage. Enfin, pour faciliter l'entrée/sortie des bateaux dans l'écluse, un mur-guide a été construit dans le prolongement de l'écluse.

En avril 2018, la reprise des commandes par le nouveau barrage s'est déroulée avec succès, ce qui a permis de démarrer la démolition de l'ancien. Cette opération durera environ 3 mois jusqu'en septembre. Des aménagements paysagers sont également en cours aux abords du nouveau barrage.

Un ouvrage moderne et écologique

Ce chantier d'envergure a fait émerger sur la Seine un barrage de navigation résolument moderne, tant dans son architecture que ses fonctionnalités. Il remplace un ancien ouvrage de 1928, encore manœuvré par des hausses mécaniques. Construit à 70 mètres à l'amont de l'ancien, le nouveau barrage, cofinancé par la région-Ile-de France dans le cadre du Contrat de Projets État-Région 2007-2013, est équipé de trois vannes automatisées. **Cette technologie moderne permet de gérer finement la ligne d'eau et de mieux coordonner les manœuvres des barrages de navigation sur cet itinéraire.**

Ces derniers ont pour fonction de maintenir un niveau d'eau nécessaire à la navigation fluviale tout au long de l'année. Sans ces barrages, le fleuve ne serait pas navigable en période d'été ou de basses eaux. Ils servent également à garantir les prélèvements et rejets d'eau, notamment pour la production d'eau potable. Sur la Haute Seine (entre Paris et Montereau) transitent annuellement **4 millions de tonnes de marchandises et plus de 13 000 passages de bateaux.**

Ecologique, le barrage est également équipé **d'une passe à poissons**, cofinancée par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, afin de rétablir la continuité piscicole et notamment permettre aux espèces migratrices (saumons, anguilles...) de remonter librement le fleuve pour se reproduire.

Une passerelle piétonne publique

Pour relier les deux rives de la Seine, **une passerelle piétonne accessible au public a été réalisée au-dessus du barrage, cofinancée par les collectivités locales** – la région Ile-de-France, le département de Seine et Marne, la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine, les communes de Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi et Dammarie-les-Lys. Conçue par le cabinet LWA (Luc Weizmann Architectes), cette passerelle présente une ligne architecturale soignée s'intégrant harmonieusement dans le paysage.

Accessible à tous, elle sera équipée sur chaque rive d'un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite et d'une rampe d'accès pour les cyclistes. **Son ouverture au public est prévue en septembre 2018, une fois le chantier terminé et les conventions de gestion entre les collectivités territoriales et VNF signées.**

Le financement du projet

Montant global de l'opération : 40 millions € TTC cofinancés par :

État/ AFITF/ VNF : 23 M€

La Région Ile-de-France : 13,52 M€ (Contrat de projet Etat-région 2007-2013) et 815 000€ pour la mise en accès public de la passerelle

Agence de l'eau Seine-Normandie : 2,16 M€ pour la construction de la passe à poissons

Le Département de Seine-et-Marne : 300 000€ pour la mise en accès public de la passerelle

La Communauté d'agglomération Melun Val-de-Seine et les communes de Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi et Dammarie-les-Lys : 500 000€ pour la mise en accès public de la passerelle

Contacts presse :

VNF / Direction territoriale Bassin de la Seine

Corinne Spiner : T. 01 83 94 44 27 / M. 06 23 02 09 35
corinne.spiner@vnf.fr

À PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE – www.vnf.fr

Fort de 4 300 personnels mobilisés au service du fluvial, Voies navigables de France entretient, exploite et développe le plus grand réseau européen : 6 700 km de fleuves, canaux et rivières canalisés, 4 000 ouvrages d'art (écluses, barrages, pont-canaux,...) et 40 000 hectares de domaine public fluvial.

Au travers de ses missions, l'établissement répond à trois attentes sociétales majeures :

- Il crée les conditions du développement du transport de fret ;
- Il concourt à l'aménagement du territoire et au développement touristique ;
- Il assure la gestion hydraulique en garantissant la sécurité des ouvrages et les différents usages de l'eau et en luttant contre les inondations et le stress hydrique. Il favorise également le développement de l'hydroélectricité et préserve la biodiversité.

www.vnf.fr



VNF - Voies navigables de France



VNF_officiel